



FORMATION

implid

## Formation à la digitalisation du métier comptable

### Comment faire évoluer le métier comptable vers plus de digitalisation, tout en anticipant le passage à la facturation électronique ?

Pour anticiper l'obligation légale du passage à la facturation électronique, l'ensemble des entreprises et leurs cabinets comptables doivent dès à présent faire évoluer leurs pratiques, en intégrant de nouveaux outils digitaux et collaboratifs.

Ce changement offre l'opportunité de repenser la relation client et de faire évoluer le métier comptable vers plus de conseil.



### LE MOT DU RÉFÉRENT

Si le passage à la facturation électronique est aujourd'hui une contrainte réglementaire nécessitant de revoir les pratiques, il représente également l'opportunité de voir plus large et de repenser l'accompagnement comptable, pour répondre notamment aux attentes de clients de plus en plus digitalisés.



### Contenus

- Journée d'introduction et formation : La digitalisation du métier comptable
- Formation des collaborateurs au métier de comptable de demain
- Partage d'expérience sur la mise en place d'une plateforme comptable collaborative



### Méthodes pédagogiques

- Alternance d'éclairages théoriques et de temps d'échange avec un partage d'expérience



### Objectifs

#### Apporter un socle commun d'outils et de compétences

- Former les collaborateurs au métier de comptable digital
- Être un comptable digital (utilisation d'une plateforme collaborative, métier de conseil en comptabilité)
- Être en mesure de répondre aux réglementations à venir en lien avec la facture électronique



### Pour qui ?

Collaborateur comptable (tout niveau)



### Prérequis

Aucun



### Vérifier la validation des acquis

Quizz sur les apports & Feedback



**Coût pour une session plénière**  
6 000 € HT pour la journée\*



**Durée**  
1 jour / 9h - 16h



**Dates**  
À partir de septembre 2023



**Lieu**  
Présentiel

\*Adaptée en fonction du nombre de participants



### CONTACT

formation-implid@implid.com

**Délais d'accès :** Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation possible sous 60 jours maximum.

**Accessibilité :** Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situation de handicap.